



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Alpes-Maritimes  
Délégation à la Mer et au Littoral  
Pôle Aménagement Durable Mer et Littoral

Nice, le

30 NOV. 2015

Affaire suivie par : Stéphanie Capoen  
☎ 04.93.72.73.19  
✉ stephanie.capoen@alpes-maritimes.gouv.fr

**Objet :** Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement – consultation publique

*« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »*

Je soussigné **Dominique Dubois**, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer des alpes-maritimes, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

**Nature du Texte :** Document d'objectif du site NATURA 2000 FR 9301996 -« Cap Ferrat »

**Modalité de mise à disposition ;** par voie électronique

**Période de mise à disposition :** du 9 octobre 2015 au 9 novembre 2015

**Lien url de la publication :**

<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Publications2/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement>

**Nombre d'observation(s) reçue(s) lors de cette consultation :** 0

Le Directeur départemental adjoint  
des territoires et de la mer  
des Alpes-Maritimes  
délégué à la mer et au littoral

**D. DUBOIS**